DÉPARTEMENT DU CHER - COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2025

Réuni le jeudi vingt-sept février deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.

Messieurs LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Étaient excusés: Madame GUÉRU, Monsieur BAILLY.

Étaient absents : Messieurs BARRÉ, BONNOT, IMBAULT.

Madame GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

Monsieur BAILLY a donné pouvoir à Monsieur RAGOBERT.

COTISATIONS

Le conseil municipal décide de cotiser pour l'année 2025 aux organismes suivants :

- a) Association des Maires Ruraux du Cher : le montant est de 105.00 €.
- b) Association des Maires du Cher et de France : les montants sont respectivement de $44.00 \in et$ $130.81 \in et$.
- c) Agence de Développement du Tourisme & des Territoires du Cher : le montant est de 25.00 €.
- d) Conseil National des Villes et Villages Fleuris : le montant est de 90.00 €.
- e) ARF Centre Val de Loire : le montant est de 42.00 €.
- f) ADEFIBOIS BERRY : le montant est de 84.00 €.

EXAMEN DE DEVIS

Les devis suivants sont examinés et acceptés à l'unanimité :

a) SGCim

La mise à jour des concessions au cimetière (base de données, plan et reprises...) s'élève à 650.00 € T.T.C.

b) SAS EIFFAGE

Deux devis sont présentés :

- pour le remplacement de pièces de la chaudière gaz qui se monte à 798.88 € T.T.C.
- pour le remplacement du circulateur de la chaudière gaz qui s'élève à 1 609.85 € T.T.C.
- c) IZI CONFORT

La chaudière gaz du logement sis 36, rue du Château est en panne. Le devis de réparation s'élève à 639.24 € T.T.C.

d) LES FLORIADES DE L'ARNON

Pour le fleurissement estival, le montant est de 2 772.53 € T.T.C.

e) SAS LES JARDINS DE SAINT-ELOY

Pour le fleurissement estival qui s'élève à 1 416.31 € T.T.C.

RÉGIES DE RECETTES

Le conseil municipal a revu les différentes régies et sous-régies (droits de place, droits de location, droits de photocopies, droits de pêche) et autorise le Maire à modifier les actes constitutifs des régies et de nommer les régisseurs de recettes.

CRÉATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

a) À la maison Alain-Fournier

Le conseil municipal décide de recruter un agent du 1^{er} mai au 30 septembre 2025 à raison de 11/35^{ème} en qualité d'adjoint du patrimoine pour tenir l'accueil de la maison d'Alain-Fournier et donner tous renseignements utiles sur la vie de cet auteur.

Ce lieu n'est que temporairement ouvert au public.

b) Aux services techniques

Le conseil municipal décide de recruter un agent du 1^{er} juillet au 31 août 2025, en qualité d'adjoint technique à temps complet pour venir en aide aux agents techniques pendant l'été.

TARIFS ARTISTES À LA MAISON ALAIN-FOURNIER

Le conseil municipal fixe les tarifs pour les artistes qui viendront à la maison Alain-Fournier comme suit :

- droit d'accrochage : 40.00 €
- 10% de la vente des objets.

AUGMENTATION DES LOYERS

- Le loyer du logement du camping, situé au 82, rue de Salbris sera augmenté au 1^{er} mars 2025 de 1.82 %, selon l'indice de référence des loyers,

DURÉE D'AMORTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'amortir la construction de la station d'épuration sur 40 ans.

REMERCIEMENTS

- a) La Croix Rouge remercie la Commune pour la subvention qu'elle a reçue.
- b) Plusieurs personnes ont remercié la municipalité pour le cadeau de Noël.

INFORMATIONS

- Le Maire indique qu'il se rendra à une réunion concernant la téléphonie à la Sous-Préfecture de Vierzon, mercredi 05 mars 2025.
- O Plusieurs élus ont signalé que depuis l'arrêt du cuivre, les coupures d'Internet sont plus fréquentes.
- Le Maire signale qu'il va distribuer ce week-end le mot du Maire et un questionnaire « sur le vivre à Nançay ».
- o Madame Mary informe qu'elle sera présente à la réunion qui se tiendra à Neuvy-sur-Barangeon le vendredi 07 mars 2025 concernant l'obligation de débroussailler.
- Monsieur Ragobert donne un compte-rendu de la réunion du conseil communautaire : la ville d'Aubigny prendra en charge quelques travaux qui doivent être effectués à la piscine et que le taux de la taxe sur les ordures ménagères va diminuer passant de 13.42 % à 11 %.
- o L'U.S.N.N.V. remercie la Commune pour les travaux d'éclairage du stade.
- o Des panneaux « Bienvenue à Nançay » seront installés aux entrées du village.

Le Maire,